



# ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

aveugles et malvoyants

Question écrite n° 45820

## Texte de la question

M. Denis Jacquat appelle l'attention de Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité sur les lacunes de la prestation spécifique dépendance (PSD) dans le cadre de demandes émanant de personnes souffrant de cécité. En effet de nombreuses personnes âgées, fortement malvoyantes, qui ont bénéficié de l'allocation compensatrice tierce personne du fait de leur handicap, se trouvent classés en groupe 4 de dépendance. Sachant que la PSD n'est accordée qu'aux demandeurs appartenant au GIR 1, 2 et 3, ces personnes se trouvent exclues du dispositif et donc confrontées à d'énormes difficultés. Il la remercie de bien vouloir lui faire connaître ses intentions pour remédier à cette situation profondément injuste.

## Données clés

**Auteur :** [M. Denis Jacquat](#)

**Circonscription :** Moselle (2<sup>e</sup> circonscription) - Démocratie libérale et indépendants

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 45820

**Rubrique :** Handicapés

**Ministère interrogé :** emploi et solidarité

**Ministère attributaire :** affaires sociales, travail et solidarité

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 1er mai 2000, page 2692